

**DECRET N° 2017- 0595 /PRES/PM/MS/
MINEFID portant nomination d'Administrateurs
au Conseil d'administration du Centre National
de Transfusion Sanguine (CNTS).**

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VISAF n° 00482*
- VU** la Constitution ;
VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le décret n° 2017-0075/PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du Gouvernement ;
VU le décret n° 2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du Gouvernement ;
VU la loi n° 034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ; *07/07/2017*
VU la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
VU le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de santé ;
VU le décret n° 2015-1267/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 09 novembre 2015 portant approbation des statuts particuliers du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) ;
VU le décret n° 2016-753/PRES/PM/MS du 16 août 2016 portant organisation du Ministère de la Santé ;

Sur rapport du Ministre de la santé ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 24 mai 2017 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Administrateurs au Conseil d'administration du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) pour un premier mandat de trois (03) ans :

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la santé

- Madame Aminata Pagnimdebson NACOULMA, Mle 257 378 N, Pharmacien spécialiste en sciences pharmaceutiques et biomédicales ;
- Monsieur Clément ILBOUDO, Mle 51 314 R, Administrateur des hôpitaux et des services de santé.

Au titre du ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale

Madame Ountilan Flore OUEDRAOGO/NOMBRE, Mle 59 706 A, Administrateur civil.

Au titre du ministère de la défense nationale et des anciens combattants

Monsieur Joseph Aristide TIENDREBEOGO, Médecin colonel.

Administrateur représentant les structures sanitaires privées

Monsieur Vincent NIKIEMA, Médecin libéral.

Administrateur représentant les travailleurs

Monsieur Arzouma Paul YOODA, Mle 108 308 Z, Technologiste biomédical.

Administrateur représentant l'association des donneurs de sang

Monsieur Djibril DIALLO.

Administrateur représentant les associations des malades

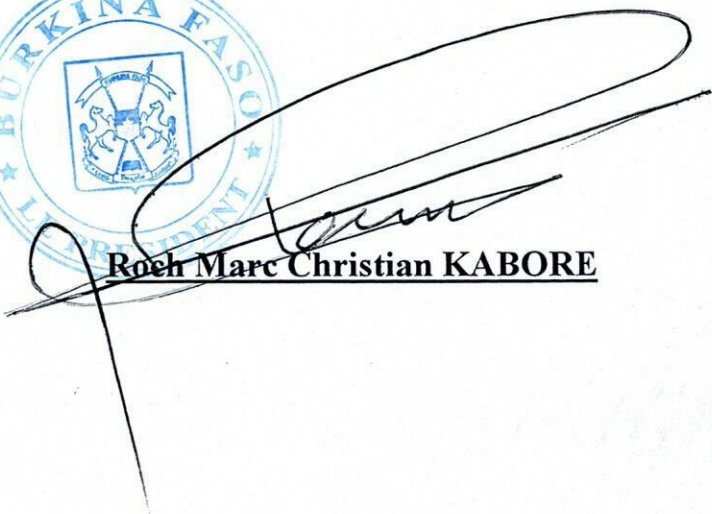
Monsieur Boureima David KABORE.

ARTICLE 2 :

Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 10 juillet 2017




Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

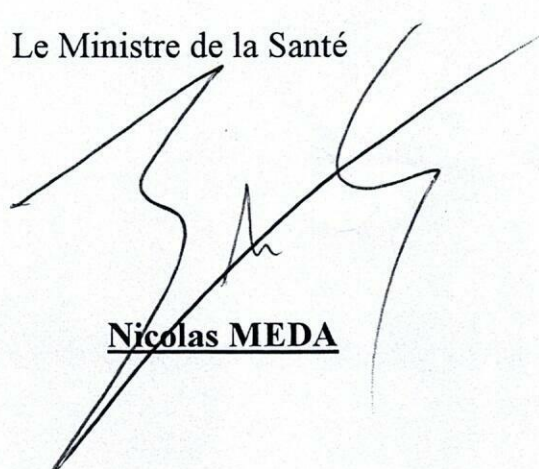


Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Développement


Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Le Ministre de la Santé


Nicolas MEDA